

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Real Cool Snoop

1.2. Utilisations identifiées et pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées et pertinentes

Spécifications d'utilisation : Industriel
industrielle/professionnelle : Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/du mélange : Liquide détecteur de fuites à utiliser uniquement sur des surfaces extérieures. L'efficacité du produit est optimale à une température comprise entre -54°C et 93°C (-65°F et 200°F). Réservé à un usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche signalétique

Swagelok
29495 F.A. Lennon Drive
44139 Solon, OH
États-Unis
Tél. : +1 440 349 5600 - Fax : +1 440 519 3304
www.swagelok.com.fr

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Infotrac : Amérique du Nord : +1 800 535 5053 ; International : +1 352 323 3500

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302
Lésion oculaire grave/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Pour un libellé complet des phrases H et EUH, voir la section 16.

Effets physico-chimiques néfastes pour la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Avertissement
Contient : Éthane-1,2-diol
Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP) : P264 - Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/des oreilles.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Real Cool Snoop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

en cas de malaise.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P330 – Rincer la bouche.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient au point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

2.3. Autres risques

Ne contient aucune substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)/très persistante à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB) au-delà de 0,1 % ; évaluation conforme à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances figurant dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH, connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien. Il n'est pas non plus répertorié comme ayant des propriétés qui perturbent le système endocrinien selon les critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

SECTION 3 : Composition et informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Éthane-1,2-diol	N° CAS : 107-21-1 N° CE : 203-473-3 N° d'index CE : 603-027-00-1	0,1 – 60	Tox. aiguë 4 (voie orale), H302
D-glucopyranose, oligomères, glycosides décyle octyle	N° CAS : 68515-73-1 N° CE : 500-220-1	0,1 – 1	Réaction avec l'eau 3, H261 Lés. oculaires 1, H318
D-glucopyranose, oligomères, glycosides d'alkyles C10-16	N° CAS : 110615-47-9 N° CE : 600-975-8	0,1 – 1	Réaction avec l'eau 3, H261 Irrit. cut. 2, H315 Lés. oculaires 1, H318

Pour un libellé complet des phrases H et EUH, voir la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

De manière générale	: Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Après inhalation	: Permettre à la personne affectée de respirer de l'air frais. Laisser la personne se reposer.
Mesures de premiers soins après un contact avec la peau	: Retirer les vêtements souillés, laver les parties exposées de la peau avec de l'eau et un savon doux puis rincer à l'eau chaude.
Mesures de premiers secours après un contact avec les yeux	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si des douleurs, des clignements ou des rougeurs persistent.
Après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en urgence. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Real Cool Snoop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Symptômes/effets après contact avec les yeux	: Un contact avec les yeux provoque une sévère irritation caractérisée par des rougeurs et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: En cas d'ingestion, ce produit est néfaste pour la santé, voire mortel s'il est ingéré en quantité importante. Les effets sur la santé humaine d'une ingestion d'éthylène glycol en forte quantité se manifestent en trois phases. La première est une dépression du système nerveux central, qui se traduit par des symptômes tels que vomissements, somnolence, coma, insuffisance respiratoire, convulsions, changements métaboliques et troubles gastro-intestinaux, suivie d'effets cardiopulmonaires, puis, plus tard, de lésions rénales.
Symptômes chroniques	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin. Si une consultation médicale est nécessaire, tenir à disposition l'emballage ou la FDS du produit.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Fluides extincteurs

Fluides extincteurs appropriés	: Mousse. Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Fluides extincteurs inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de son mélange

Danger d'incendie	: Bien que n'étant pas considéré comme inflammable, le produit est susceptible de se consumer à des températures élevées.
Risque d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils à l'intention des pompiers

Consignes pour combattre un incendie	: Utiliser de l'eau pulvérisée ou vaporisée pour refroidir les contenants exposés. Faire preuve de prudence en combattant un incendie causé par des produits chimiques. Éviter que l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie ne se répande dans l'environnement.
Protection pour combattre un incendie	: Ne jamais pénétrer sur le lieu de l'incendie sans un équipement de protection adéquat, notamment une protection respiratoire.

Section 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone (CO, CO2). Oxydes d'azote. Éviter de respirer (poussière, vapeur, brouillard, gaz).
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Consignes en cas de situation critique	: Évacuer le personnel non indispensable.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Pourvoir l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.
Consignes en cas de situation critique	: Ventiler la zone. À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant est censé remarquer la présence de produits dangereux, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher le déversement dans les égouts et les réseaux de distribution publique d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les réseaux de distribution publique d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	: Pour les déversements importants, confiner le déversement dans une digue et le charger de sable ou de terre humide pour une élimination ultérieure en toute sécurité.
---------------------	---

Real Cool Snoop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Méthodes de nettoyage : Éponger dès que possible le liquide déversé avec des matières solides inertes, telles que l'argile ou la terre à diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Autres dangers lors de l'utilisation : Manipuler conformément aux pratiques industrielles courantes et assurer une ventilation appropriée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas rejeter dans l'environnement.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail. Bien ventiler la zone de manipulation afin d'éviter la formation de vapeur. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Lavez-vous soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions pour un stockage sans danger et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé, et à l'écart de : Maintenir le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.

7.3. Utilisations spécifiques

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Prévention de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites biologiques et d'exposition professionnelle nationales

1,2-Éthanediol (107-21-1)	
États-Unis - ACGIH - Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Éthylène glycol
TWA LEP ACGIH	10 mg/m ³
Remarque (ACGIH)	Irritation des voies respiratoires supérieures et des yeux

8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.4. DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.5. Gestion graduée des risques

Aucune information supplémentaire disponible

Real Cool Snoop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Sécurité intégrée appropriée

Mesures techniques appropriées :

Des douches oculaires et des douches de sécurité devraient être installées à proximité immédiate des lieux où une exposition est possible. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. S'assurer que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle :

Éviter toute exposition inutile.

Symboles des équipements de protection individuelle :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

8.2.2.2. Protection de la peau :

Protection des mains :

Porter des gants de protection.

Autres protections de la peau

Matériaux des vêtements de protection :

Vêtements imperméables.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection respiratoire :

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, un dispositif de protection des voies respiratoires homologué doit être porté. Si la ventilation est insuffisante, si l'atmosphère est pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter un dispositif de protection des voies respiratoires homologué.

8.2.2.4. Dangers thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

8.2.3 Contrôles d'exposition ambiante

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Légère
Seuil olfactif	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: 197,22 °C (387 °F)
Inflammabilité	: Ininflammable
Limites d'explosivité	: Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	: Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Non disponible
Point d'éclair	: > 110 °C (> 230 °F) en vase clos
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
pH	: 6 – 7,5

Real Cool Snoop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Viscosité cinématique	: Non disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Non disponible
Densité	: Non disponible
Densité relative	: 1,1
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Non disponible
Caractéristiques des particules	: Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Situations à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmes, élevées ou basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Émanations. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Real Cool Snoop

ETA CLP (voie orale)	833.333 mg/kg p.c.
----------------------	--------------------

1,2-Éthanediol (107-21-1)

DL50 par voie orale (rat)	4700 mg/kg
---------------------------	------------

DL50 par voie cutanée (lapin)	9350 µl/kg
-------------------------------	------------

Corrosion ou irritation cutanée	: Non classé pH : 6 – 7,5
---------------------------------	------------------------------

Real Cool Snoop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Grave lésion oculaire ou irritation des yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH : 6 – 7,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Reprotoxicité	: Non classé
STOT – exposition unique	: Non classé

1,2-Éthanediol (107-21-1)

DSENO (par voie orale, rat)	4700 mg/kg p.c.
STOT – exposition répétée	: Non classé
Informations supplémentaires	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Risque d'aspiration	: Non classé

11.2. Informations concernant d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information supplémentaire disponible

11.2.2 Autres informations

Effets nocifs potentiels sur la santé humaine et symptômes : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, Nocif en cas d'ingestion

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) : Non classé
Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

D-glucopyranose, oligomères, glycosides décyle octyle (68515-73-1)

CL50 – poisson [1] : 170 mg/L (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Daniorerio [semi-statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

Real Cool Snoop

Persistance et dégradabilité : Non établi.

1,2-Éthanediol (107-21-1)

Persistance et dégradabilité : Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Real Cool Snoop

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

1,2-Éthanediol (107-21-1)

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

Real Cool Snoop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information supplémentaire disponible

12.7. Autres effets nocifs

Informations supplémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations concernant l'élimination du produit/de l'emballage : Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales. Éliminer le contenu/récipient conformément à toutes les réglementations en vigueur.
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations concernant le transport

Conformément aux réglementations ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : Sans objet
Numéro ONU (IMDG) : Sans objet
Numéro ONU (IATA) : Sans objet
Numéro ONU (ADN) : Sans objet
Numéro ONU (RID) : Sans objet

14.2. Nom d'expédition ONU

Nom d'expédition ONU (ADR) : Sans objet
Nom d'expédition ONU (IMDG) : Sans objet
Nom d'expédition ONU (IATA) : Sans objet
Nom d'expédition ONU (ADN) : Sans objet
Nom d'expédition ONU (RID) : Sans objet

14.3. Classe(s) de risques liés au transport

ADR

Classe(s) de risques liés au transport (ADR) : Sans objet

IMDG

Classe(s) de risques liés au transport (IMDG) : Sans objet

IATA

Classe(s) de risques liés au transport (IATA) : Sans objet

ADN

Classe(s) de risques liés au transport (ADN) : Sans objet

RID

Classe(s) de risques liés au transport (RID) : Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Sans objet
Groupe d'emballage (IMDG) : Sans objet
Groupe d'emballage (IATA) : Sans objet
Groupe d'emballage (ADN) : Sans objet
Groupe d'emballage (RID) : Sans objet

Real Cool Snoop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

14.5. Risques pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Acheminement par transport terrestre

Sans objet

Acheminement par transport maritime

Sans objet

Acheminement par transport aérien

Sans objet

Acheminement par transport fluvial

Sans objet

Acheminement par transport ferroviaire

Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement concernant la substance ou le mélange

15.1.1. Règlements de l'UE

Annexe XVII du règlement REACH (liste des restrictions)

Ne contient aucune substance visée à l'annexe XVII du règlement REACH.

Annexe XIV du règlement REACH (liste des substances soumises à autorisation)

Ne contient aucune substance visée à l'annexe XIV du règlement REACH.

REACH : liste des substances candidates à l'autorisation (SVHC)

Ne contient aucune substance identifiée en vue d'une inclusion dans le règlement REACH.

Règlement PIC (sur le consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif aux polluants organiques persistants

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) n° 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Real Cool Snoop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

15.1.2. Règlements nationaux

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non classé selon la réglementation régissant les systèmes pour manipuler des substances dangereuses pour l'eau (AwSV).

Ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV) : N'est pas soumis à l'ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est répertorié.

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est répertorié.

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est répertorié.

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est répertorié.

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est répertorié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Autres informations : Aucune.

Libellé complet des mentions de danger H et EUH :	
Tox. aiguë 4 (voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Lés. oculaires 1	Lésion oculaire grave/irritation oculaire, catégorie 1
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irrit. cut. 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Réaction avec l'eau 3	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 3

Fiche de données de sécurité (FDS), Union européenne

Ces informations reflètent l'état actuel de nos connaissances et ont pour seul but de décrire le produit aux fins de certaines exigences sanitaires, environnementales et de sécurité. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme apportant la garantie d'une quelconque propriété particulière du produit.